

PROJET

La méthanisation territoriale, une énergie verte à portée de main

Une collaboration tripartite entre l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) de Tours et deux sociétés françaises indépendantes, Akuo Energy et Naskeo Environnement, a permis, après trois ans d'études, la concrétisation d'une unité de méthanisation.

L'unité de biogaz du Pays de Nouzilly, dans la région de Tours, s'inscrit dans la démarche de développement durable initiée par le centre Inra de Tours, aussi bien dans le cadre de ses domaines de recherche que pour faire bénéficier ses bâtiments d'une source de chaleur renouvelable. Ce projet est par ailleurs une première pour les trois partenaires, dont le producteur d'électricité indépendant Akuo Energy, futur propriétaire des installations. Avec une production de 500 kilowatts électriques et de 500 kilowatts thermiques, l'unité sera en mesure d'alimenter à partir de mi 2012 en électricité comme en chauffage environ deux mille foyers.

Une source de production locale, riche et variée

Le centre Inra est d'autant plus impliqué dans le projet qu'il fournira à terme plus du tiers des 50 tonnes de matière organique par jour qui alimenteront l'usine. En abritant sur son implantation plus de quarante mille animaux, leurs fumiers et lisiers seront ainsi valorisés. L'ancrage local est par ailleurs renforcé par l'apport de restes de repas issus de restaurants collectifs ou de restes de fabrication d'industries agroalimentaires. Dans un communiqué, le centre précise le processus amenant à la production de cette énergie par fermentation de matière organique. Les 1,7 million de mètres cubes de biogaz, soit l'équivalent d'environ un million de litres de fuel, sont destinés à un moteur de cogénération, dont la production d'électricité sera revendue à EDF, tandis que la chaleur fournie sera réutilisée par l'Inra pour le chauffage de ses bâtiments (18 000 mètres carrés de laboratoires et 45 000 mètres carrés d'installations).

L'objectif final reste cependant de valoriser l'intégralité de la biomasse, sous forme de biogaz donc, mais également d'humus,

d'éléments fertilisants ou encore « *d'apport hydrique pour les cultures en période de sécheresse* », par la séparation des digestats liquides et solides. Contrôlés par l'administration, ils seront réinjectés dans le sol.

Une filière de la méthanisation soutenue par le gouvernement

Le gouvernement a annoncé le 21 mai dernier quatre mesures pour soutenir la filière méthanisation et « *son potentiel économique et industriel* ». Selon le communiqué, la méthanisation doit atteindre en 2020 une puissance électrique installée de 625 mégawatts et une production de chaleur de 555 kilotonnes d'équivalent pétrole (ktep) par an. Une centaine de projets par an devront ainsi permettre d'atteindre les objectifs de 23 % de part d'énergies renouvelables fixé dans le Grenelle de l'environnement. La publication au *Journal officiel* du 21 mai de l'arrêté revalorisant le tarif de rachat à l'électricité produite à partir de biogaz de 20 % pour les petites et moyennes installations agricoles complète des décisions antérieures, comme l'autorisation d'injection du biogaz dans les réseaux de gaz naturel dès cet été, la reconnaissance « *d'activité agricole* » à la méthanisation, ainsi que l'appui d'aides territoriales. Cette hausse annoncée impacte ainsi directement l'avenir de l'unité de méthanisation du Pays de Nouzilly, et particulièrement l'activité agricole, par nature pourvoyeuse de biomasse et donc de matière première à la méthanisation. Par ailleurs, un appel à manifestation d'intérêt (AMI), lancé le 10 juin, est dédié à la collecte, au tri, au recyclage et à la valorisation des déchets. Piloté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et s'inscrivant dans le volet « *développement durable* » des investissements

d'avenir, cet AMI couvre « *l'ensemble des activités économiques de la valorisation des déchets - de leur pré-collecte à leur valorisation - et tous les types de matières hormis les déchets nucléaires, les sédiments et les terres excavées* ». Ce mécanisme doit permettre le développement d'innovations et de solutions industrielles afin de contribuer « *à renforcer le développement national ou à l'international de l'industrie française dans ce domaine* ».

Un équilibre fragile

La France est en effet en retrait par rapport à certains voisins européens au sujet de la méthanisation et souhaite donc rattraper ce retard. La revalorisation des tarifs de rachat de l'électricité doit ainsi aider les petites et moyennes unités de production, dans le profil d'Akuo Energy et de Naskeo Environnement. Et face à l'augmentation de 300 millions d'euros par an qu'entraîne la décision gouvernementale pour les consommateurs - soit une hausse d'environ 1 % de la facture d'électricité d'ici 2020 -, il est nécessaire de mettre l'accent sur les qualités environnementales et économiques de la méthanisation (territoriale). Au-delà de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce sont les faibles nuisances et l'assurance d'une production électrique tout au long de l'année qui devraient garantir le succès de ce type d'unité.

Raphaël Daniel ■